

## **Finalités du module :**

Le module vise à permettre à l'auditeur :

- d'appréhender la fiscalité dans ses aspects européens ;
- de comprendre les règles relatives aux droits de douane et aux droits d'accises.

## **Programme :**

1. Articulation des compétences fiscales à l'échelon européen.
  - Fiscalité directe.
  - La compétence des États membres et le respect des principes communautaires de base : libre circulation des personnes et des capitaux.
  - Les conflits de normes : les places respectives du Traité de l'Union européenne, de conventions fiscales et de la loi nationale.
  - Les projets d'harmonisation.
2. Fiscalité indirecte.
  - État des lieux en matière de TVA.
  - Les accises.
  - La procédure et les sanctions.
  - Le rôle de la Convention européenne des Droits de l'homme.
- 3 Régime des conventions préventives de double imposition.
  - Objectifs et règles fondamentales.
  - Résident et non-résident.
  - Établissement stable.
  - Les revenus immobiliers.
  - Les bénéficiaires des entreprises.
  - Les revenus mobiliers.
  - Les plus-values.

## **Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'auditeur sera capable :

- de commenter des dispositions en matière d'harmonisation fiscale ;
- d'appliquer les règles de fonctionnement du système douanier européen et des droits d'accises dans un cas concret usuel.